



Fédération Française
de Spéléologie



RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

CURSUS ENCADRANT INSTRUCTEUR EN SPÉLÉOLOGIE

Édition 2025 | Document version n°2



1.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le brevet d'Instructeur est le plus haut niveau de brevet d'encadrement en spéléologie délivré par la FFS.

Cette formation a pour objectif de former :

- Des formateurs de cadres fédéraux,
- Des organisateurs de stages de tout niveau et pour tout public,
- Des responsables administratifs et pédagogiques des formations en spéléologie portées par la FFS,
- Des enseignants impliqués dans le fonctionnement, les actions de l'EFS et l'ingénierie de formation.
- Des ambassadeurs de la politique de la FFS, notamment en matière d'enseignement, et de formation et de protection et gestion du milieu souterrain.

2.

PRÉREQUIS POUR ACCÉDER À LA FORMATION

Le candidat demandant à s'engager dans le cursus de formation d'instructeur doit obligatoirement :

- être membre de la Fédération Française de Spéléologie (FFS),
- être moniteur titulaire et recyclé, avec une ancienneté dans le brevet de plus de 3 ans.
- Au cours des deux dernières années, avoir encadré au moins un stage fédéral agréé ou avoir occupé un poste de salarié d'une structure fédérale dont les missions incluent régulièrement de la formation.

3.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Faire acte de candidature auprès de la direction nationale de l'Ecole Française de Spéléologie (EFS) et l'accompagner d'un curriculum vitae détaillé, notamment en ce qui concerne la pratique spéléologique, la formation personnelle, l'enseignement (stages organisés et encadrés), et l'engagement militant au sein de la FFS. Le candidat précisera également ses motivations. Cette démarche est à faire quelle que soit le cursus de formation, normal ou allégé, choisi par le candidat.
- Faire la preuve de la continuité et l'ancienneté de l'affiliation à la FFS.
- La licence FFS et le recyclage du brevet de moniteur doivent être maintenus pendant toute la durée de la formation.
- Accessibilité des personnes en situation de handicap : contacter l'organisateur ou accessibilite@ffspeleo.fr.

4.

PRÉROGATIVES DÉLIVRÉES À L'ISSUE DU SUIVI DE LA FORMATION OU DE L'OBTENTION DU BREVET

La FFS délivre à l'instructeur les prérogatives pour enseigner, animer et encadrer la spéléologie à tout type de public, dans tout type de cavité naturelle ou artificielle exondée et site d'entraînement, au sein de toute structure fédérale.

Au sein de la FFS, l'instructeur est amené à encadrer, organiser ou diriger :

- les stages de formation personnelle,

- les stages de formation de cadres,
- les accueils de mineurs en séjour spécifique sportif,
- les actions de développement vers des publics cibles.

L'instructeur peut encadrer bénévolement des activités de spéléologie dans les établissements scolaires, dans le respect de la réglementation et des règles techniques et de sécurité émises par la FFS pour le public scolaire.

L'instructeur peut encadrer des accueils collectifs de mineurs dans le cadre de l'annexe 16 de Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

L'instructeur est habilité à contrôler les Équipements de Protection Individuelle (EPI) utilisés dans son domaine de compétence.

La validité du brevet d'instructeur est soumise à l'affiliation annuelle à la FFS. Un recyclage tous les 5 ans est nécessaire pour maintenir certaines des prérogatives listées ci-dessus (Voir document spécifique).

5.

STRUCTURE ORGANISATRICE ET PROCÉDURE D'AGRÉMENT

La formation des instructeurs est organisée au niveau national par l'École Française de Spéléologie (EFS).

Chaque action de formation servant de support au cursus de formation d'un instructeur (UV1 et 3) doit disposer d'un agrément fédéral (initiateur, modules du moniteur).

L'UV Technique (UV2) est organisée sous la responsabilité du responsable des formations instructeur et doit obtenir un agrément FFS, délivré par l'EFS.

6.

CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

- Responsable pédagogique : 1 instructeur recyclé
- Cadres : La présence d'un instructeur recyclé est obligatoire sur les UV1, UV2 et UV3.
- Tuteur : Un instructeur recyclé (UV4). Le tuteur a pour rôle principal de guider le candidat au fil de son projet, de l'orienter dans ses choix relatifs à la méthodologie, à l'analyse et l'interprétation des données, à la structure du mémoire. Il est préférable que le tuteur ait un intérêt pour le sujet traité, une relative expertise dans le domaine et qu'il puisse facilement échanger avec le candidat. Le tuteur est proposé par le candidat et validé par le responsable pédagogique de la formation des instructeurs. Le candidat peut de plus se faire accompagner par des personnes dont les compétences au regard du sujet choisi sont reconnues.

7.

PROCÉDURES D'ÉQUIVALENCE ET ALLÉGEMENT DE FORMATION OU DE VAE

Un candidat titulaire d'un brevet d'instructeur fédéral de canyon et du monitorat fédéral de spéléologie obtient de droit :

- UV1 organisation et encadrement du stage initiateur,
- UV4 conduite de projet

Un candidat titulaire d'un DESJEPS de spéléologie, titulaire du monitorat fédéral de spéléologie, obtient de droit :

- UV1 organisation et encadrement du stage initiateur,
- UV3 encadrement du stage moniteur complet,
- UV4 conduite de projet

Un candidat titulaire du DEJEPS de spéléologie, titulaire du monitorat fédéral de spéléologie, peut proposer à la direction nationale de l'EFS la validation de son DEP (Document Ecrit Personnel) afin d'obtenir l'UV4 conduite de projet par équivalence. La direction nationale statue en prenant en compte l'année de réalisation du DEP, le sujet, la qualité et la pertinence du travail et sa valorisation dans le milieu fédéral.

8.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

La formation est divisée en 4 unités de valeur (UV) qu'il est nécessaire de valider sur une période de 5 ans maximum pour obtenir le brevet d'Instructeur en spéléologie. Pour raison personnelle ou professionnelle, le candidat peut bénéficier d'une dérogation pour prolonger sa formation. Une demande motivée est alors faite auprès de la direction nationale de l'EFS qui apprécie et définit le temps supplémentaire accordé. Il n'est accordé qu'une seule prolongation par candidat.

L'ordre de validation des UV n'a pas d'importance.

UV1 – Organiser un stage initiateur.

UV2 – Participer à une unité de valeur technique.

UV3 – Encadrer un stage moniteur complet (M1, M2 et M3).

UV4 – Conduite de projet

UV1 - Organiser un stage initiateur

Le candidat doit organiser un stage initiateur selon le référentiel de stage en vigueur pour ce niveau.

UV2 - Participer à une unité de valeur technique

L'unité de valeur technique a une durée de 5 jours pleins. Elle regroupe les candidats instructeurs devant suivre cette UV, mais est également ouverte aux instructeurs titulaires recyclés ou non et aux candidats instructeurs ayant déjà validé cette UV.

Les objectifs de l'UV technique sont :

- En liaison avec un club ou une structure fédérale déconcentrée, l'aide à l'exploration ou la recherche environnementale, scientifique, technique ou autre dans une cavité,
- Une large réflexion sur les problèmes posés par l'enseignement de la spéléologie, notamment en s'appuyant sur l'expérience d'organisation de stage des candidats,
- Un agrément sur les sujets de recherche prévus par les candidats et la réalisation d'un suivi d'avancement.

UV3 - Encadrer un stage moniteur complet (M1, M2 et M3)

L'ordre dans lequel le candidat doit encadrer les trois modules n'est pas imposé. Toutefois, le candidat est vivement invité, autant que possible, à encadrer les

modules dans la logique de la formation (encadrement du M1 avant le M3). Le candidat est intégré à l'équipe d'encadrement et participe aux évaluations en doublon avec un instructeur titulaire recyclé.

UV4 - Conduite de projet

L'UV4 est proposée avec deux options :

• Option 1: Réaliser un travail de recherche, et le soutenir en public (lors de Journées d'Études ou d'un congrès) devant un collège de cadres fédéraux et éventuellement un ou plusieurs spécialistes de la question.

• Option 2 : Valoriser son investissement fédéral et être le pilote (chef de projet) d'une action.

• Investissement fédéral : est prise en compte une responsabilité (président, vice-président, trésorier, secrétaire) au sein des bureaux de CDS, CSR, Commission fédérale, FFS ou en tant que salarié d'une structure fédérale. Le candidat doit avoir accompli un mandat complet (4 ans) au cours des 2 dernières mandatures.. La réalité de cet investissement doit être validée par le conseil technique de l'EFS avant l'entrée en formation instructeur, en prenant en compte la diversité des sujets traités. Le candidat explicite par écrit cet investissement.

• Chef de projet : Le projet mené doit avoir contribué à répondre à une problématique de la FFS et avoir fait l'objet d'une validation par une instance fédérale nationale (Bureau, CA, commission, etc.) Le candidat explicite par écrit le projet qu'il a mené et comment il l'a conduit (contexte, problématique, analyse SWOT-freins/faiblesses, ...). Le cas échéant, il précise s'il a animé un groupe de travail et comment celui-ci a contribué à l'aboutissement du projet. Les résultats de l'action pilotée font l'objet d'une présentation en public devant un collège de cadres de l'EFS (Journées d'Études ou congrès).

Les sujets des travaux de recherche et les actions pilotées sont choisis en concertation avec la direction nationale de l'EFS en fonction des besoins. Les travaux de recherche doivent constituer une contribution à l'amélioration des connaissances de la spéléologie. Si une priorité est donnée aux sujets en lien avec l'enseignement, d'autres thématiques peuvent être abordées. La commande est formalisée en début de cursus, en remplissant la colonne correspondante de l'annexe 1, qui sera approuvée par le candidat, son tuteur et le responsable pédagogique de la formation instructeur.

Si une échéance est indiquée, le candidat doit autant que possible respecter l'échéance indiquée. Il est possible de changer de sujet de recherche ou d'action, mais en ayant obtenu au préalable l'accord de la direction nationale de l'EFS. Dans ce cas, le candidat doit justifier son choix et fixer une échéance pour la réalisation de son nouveau projet.

Le candidat assure la mise à disposition et la mise en forme des résultats de son travail de recherche ou de son action, avec l'appui du responsable pédagogique, en concertation avec la direction nationale de l'EFS. Cette dernière pourra prendre en charge les coûts inhérents à cette publication.

UV5 - Matériel utilisé lors de la formation

Lors de l'encadrement de stages (UV1 et UV3), le candidat utilise le matériel indiqué dans les référentiels de ces stages.

Lors de l'unité de valeur technique (UV2) et de la conduite de projet (UV4), le candidat est amené à utiliser toute la gamme de matériel à disposition du spéléologue : cordes et cordelettes CE à usage de progression en technique spéléologique, tous types d'amarrages légers et d'ancrages permanents ou amovibles. Il peut également être amené à utiliser du matériel hors du cadre normal, ceci se faisant alors dans une démarche collaborative (avec l'EFS et/ou le GET) de recherche et développement, incluant une analyse des risques et la définition d'un protocole de test.

9.

STRUCTURATION DE LA FORMATION

La formation est découpée en blocs de compétences.

Chaque bloc de compétences peut être découpé en unités d'enseignements; Chaque unité d'enseignement regroupe des compétences formulées sous la forme : « Être capable de... »

BLOC DE COMPÉTENCES

1

Compétences concernant le contexte de la pratique

BLOC DE COMPÉTENCES

2

Compétences à transmettre des techniques et des modes de progression

BLOC DE COMPÉTENCES

3

Compétences à transmettre des contenus d'intervention pour porter assistance, pour gérer un incident, un accident ou un secours

BLOC DE COMPÉTENCES

4

Compétences d'encadrement et d'enseignement dans l'activité

10.

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT DE LA FORMATION

BLOC DE COMPÉTENCES 1

Compétences concernant le contexte de la pratique

OBJECTIF :

Former des cadres à la gestion de l'ensemble des sujets concernant la pratique de la spéléologie : ingénierie de formation, projet fédéral, gestion de sites, portage de projet de développement.

DURÉE :

UV2 (5 jours), UV4 (conduite de projet supervisée par un tuteur) et suivi et/ou animation des interventions lors des différents stages encadrés ou organisés durant le cursus (initiateur, M2 et M3).

ENCADREMENT :

La supervision est réalisée par des instructeurs recyclés et, pour l'UV4, par le tuteur.

ORGANISATION :

L'apport se fait durant l'UV2 et lors des stages organisés ou encadrés par le candidat (initiateur et cursus complet du moniteur en spéléologie).

COMPÉTENCES :

- 1.** Connaitre le fonctionnement fédéral.
- 2.** Connaitre le projet fédéral.
- 3.** Connaitre le contexte réglementaire de la pratique.
- 4.** Connaitre le cadre réglementaire de gestion des sites.
- 5.** Être capable de protéger et gérer le milieu et sa fréquentation.
- 6.** Être capable de conduire un projet de recherche ou de développement.
- 7.** Être capable de porter un projet de développement.

BLOC DE COMPÉTENCES 2

Compétences à transmettre des techniques et des modes de progression

OBJECTIF :

Développer la capacité à mobiliser, organiser et prioriser ses compétences techniques et de progression pour :

- transmettre des compétences techniques jusqu'au niveau d'exigence du moniteur,
- construire un programme de formation en lien avec un référentiel et/ou une évaluation initiale,
- concevoir et organiser des séquences de formations spécifiques,
- manager une équipe pour optimiser les apports techniques sur une séquence de formation,
- évaluer et réguler des actions de formation technique (de la séquence au programme de formation),
- mettre en place des situations d'évaluation (formative ou certificative) adaptées au public et au référentiel de formation.

DURÉE :

17 jours maximum (stage initiateur, modules 1 et 3 du moniteur et, si pertinent, UV Technique).

ENCADREMENT :

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs accompagne les équipes d'encadrement des différents stages dans leur évaluation.

ORGANISATION :

Les apports se font en continu lors des différents stages, soit lors des séances techniques avec les cadres des diverses formations support, soit lors des apports et échanges théoriques en salle.

COMPÉTENCES :

- 1.** Connaitre et être capable de mettre en œuvre les compétences techniques du moniteur.
- 2.** Être capable d'organiser un stage.
- 3.** Être capable de s'inscrire dans une démarche collective de formation.
- 4.** Être capable de transmettre les contenus techniques d'un niveau moniteur.
- 5.** Être capable d'organiser et structurer des séquences de formation.
- 6.** Être capable de construire un programme de formation.
- 7.** Être capable d'évaluer et réguler les apports techniques.
- 8.** Être capable d'évaluer les stagiaires (formation et certification).
- 9.** Être capable d'évaluer ses apports techniques.

BLOC DE COMPÉTENCES 3

Compétences à transmettre des contenus d'intervention pour porter assistance, pour gérer un incident, un accident ou un secours

OBJECTIF :

Former le candidat à la transmission des outils techniques, organisationnels et décisionnels permettant de prévenir et/ou gérer un incident ou accident, ou d'intervenir pour porter assistance.

DURÉE :

1 journée d'intervention lors du M3 en direction des moniteurs en formation / Intervention lors du stage initiateur en direction des initiateurs en formation (apport pratique et théorique) / En continu lors des différents stages encadrés si cela est opportun.

ENCADREMENT :

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs accompagne les équipes d'encadrement des différents stages dans leur évaluation.

ORGANISATION :

Les apports se font durant les stages encadrés (particulièrement Initiateur et M3).

COMPÉTENCES :

- 1.** Être capable de transmettre les compétences d'intervention du moniteur.
- 2.** Être capable de présenter et d'utiliser les outils de prévention.
- 3.** Être capable de transmettre les protocoles de déclenchement des secours.
- 4.** Être capable de transmettre les gestes d'urgence adaptés à la situation.

BLOC DE COMPÉTENCES 4

Compétences d'encadrement et d'enseignement dans l'activité

OBJECTIF :

Former un enseignant pour tout public en tout site de pratique et un formateur de formateur.

DURÉE :

Deux périodes de 7 jours : stage initiateur et Module 3 du moniteur.

ENCADREMENT :

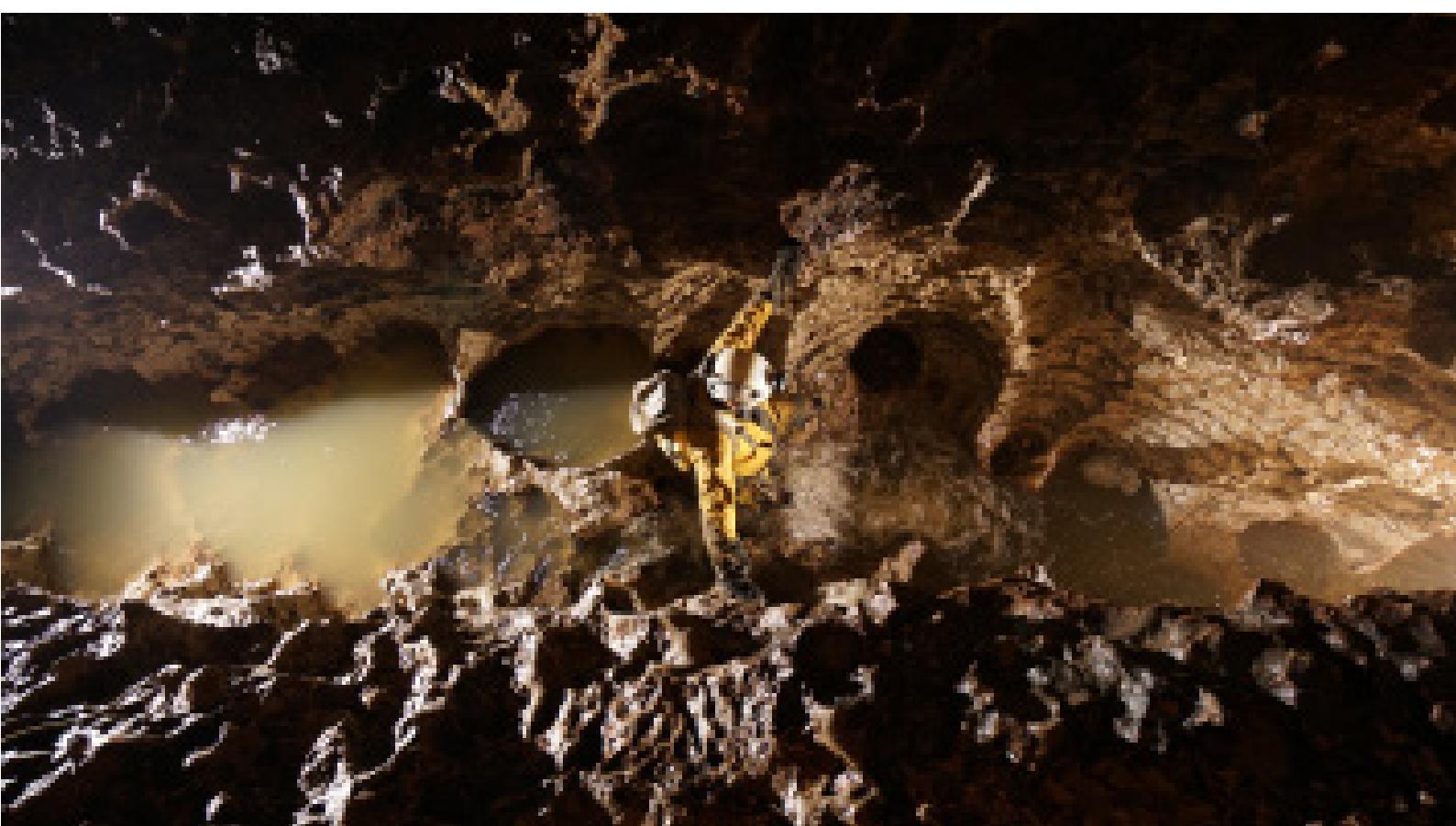
Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs accompagne les équipes d'encadrement des différents stages dans leur évaluation.

ORGANISATION :

Organisation et encadrement d'actions de formations (stage initiateur et module 3 du moniteur)

COMPÉTENCES :

- 1.** Être capable de transmettre les techniques d'encadrement en classe 4.
- 2.** Être capable de former des cadres jusqu'à la classe 4.
- 3.** Être capable d'adapter son action de formation.



11.

ÉVALUATION DES ACQUIS DES STAGIAIRES

L'évaluation des acquis permet de réaliser, en fin de formation, une évaluation formative (bilan individualisé) et certificative des compétences du stagiaire (annexe 1).

UV1 Organisation d'un stage initiateur

Evaluation après la réalisation du stage et la production des documents afférents au stage. Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs, en accord avec l'instructeur titulaire présent sur le stage, valide cette UV à partir des critères suivants :

- capacité du candidat à respecter les démarches et normes d'organisation d'un stage initiateur,
- capacité du candidat à faire appliquer le référentiel initiateur défini par l'EFS,
- capacité du candidat à manager une équipe,
- capacité du candidat à faire évoluer le programme du stage pour l'adapter au public,
- capacité du candidat à réaliser un bilan de stage, un compte-rendu, un budget, un compte financier,
- capacité du candidat à réaliser un bilan de son action, particulièrement sur la démarche pédagogique adoptée lors de cette action de formation.

UV2 Unité de valeur technique

L'équipe d'encadrement propose la validation de l'UV2 à partir des critères suivants, évalués en contrôle continu lors de la formation :

- capacité du candidat à faire preuve d'initiative sur les thématiques abordées,
- capacité du candidat à s'investir sur des thématiques qui ne lui sont pas familières,
- capacité du candidat à rédiger un compte-rendu et à produire un rapport de stage dans la perspective d'une publication dans une revue fédérale (Spelunca ou Karstologia),
- capacité du candidat à s'investir dans un projet collectif,
- capacité du candidat à fonctionner en collectivité.

UV3 Encadrement d'un stage moniteur complet

Les différentes équipes d'encadrement des modules du moniteur en spéléologie transmettent leurs évaluations et observations au responsable pédagogique de la formation des instructeurs qui valide l'UV3.

L'évaluation fait l'objet d'une discussion au cours de la réunion de préparation et du bilan de stage. Elle porte sur :

- capacité du candidat à travailler en équipe,
- capacité du candidat à concevoir un programme de stage et à l'appliquer,
- capacité du candidat à prendre en charge seul une partie de l'enseignement théorique et à l'animer en salle,
- capacité du candidat à faire passer une connaissance sur le terrain, à montrer, expliquer un paysage,
- capacité du candidat à expliquer une technique, démontrer, argumenter, corriger un stagiaire,
- capacité du candidat à évaluer un stagiaire, à expliquer l'évaluation, à faire un bilan,

- capacité du candidat à respecter et faire respecter la politique fédérale en général, de l'EFS en particulier,
- capacité du candidat à être un animateur,
- niveau technique, physique, et connaissances correspondant au niveau du stage (je suis capable de faire ce que je vous demande de faire).

UV4 Conduite de projet

Le candidat, après validation par son tuteur et le responsable pédagogique de la formation des instructeurs, présente son travail de recherche ou les résultats de l'action qu'il a pilotée devant un collège de cadres fédéraux. Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs, après avis des instructeurs titulaires présents dans le collège, valide le travail de recherche.

Pour l'option 1 (réalisation d'un travail de recherche), l'évaluation porte sur :

- intérêt et apport à la communauté fédérale,
- innovation (technique, pédagogique, organisationnelle et logistique, connaissance des milieux...),
- le cas échéant, production d'outils pédagogiques, organisationnels ou de communication,
- capacité à présenter son travail (support adapté, aisance orale...),
- le format du livrable (cahier EFS, vidéo, outils pédagogiques...).

Pour l'option 2 (pilotage d'une action), l'évaluation porte sur :

- réponse à la commande et qualité des livrables,
- conduite effective de l'action,
- management d'un groupe de travail,
- suivi budgétaire de l'action si opportun.

12. ENQUÊTE DE SATISFACTION DES STAGIAIRES ET CADRES

Les stagiaires et cadres répondront à l'enquête qualité fédérale qui sera transmise au secrétariat des formations de la Fédération française de spéléologie.

Un formulaire de réclamation sera remis sur demande aux stagiaires qui se chargeront de le transmettre au secrétariat des formations pour traitement (envoi par courrier ou email).

Le responsable pédagogique de la formation est invité à réaliser une enquête de satisfaction auprès de ses cadres et de ses stagiaires afin de permettre une amélioration de l'organisation locale de la formation.

ANNEXE 1 ÉVALUATION DES ACQUIS

Cette fiche doit suivre le moniteur en cycle instructeur tout au long de son cycle de formation afin de permettre à ses formateurs d'effectuer l'évaluation des compétences acquises.

Nom et Prénom : _____

Légende :

- NA : Non Acquis = ne peut pas assumer la fonction de cadre à ce niveau.
- EC : En cours d'acquisition = peut évoluer favorablement
- A : Acquis = niveau satisfaisant.

NA EC A

UV1 - Organisation d'un stage initiateur

N° d'agrément :

Dates du stage :

Lieu du stage :

	NA	EC	A
1. Organiser un stage initiateur fédéral en spéléologie			
2. Faire appliquer le référentiel initiateur défini par l'EFS			
3. Respecter les démarches et normes d'organisation de ce stage			
4. Manager une équipe			
5. Faire évoluer le programme du stage pour l'adapter au public			
6. Réaliser un bilan de son action, particulièrement sur la démarche pédagogique adoptée lors de cette action de formation			
7. Réaliser un bilan de stage, un compte-rendu, un budget, un compte financier			
8. Produire les documents afférents au stage (CRN, dossiers stagiaires, etc.)			

Commentaires :

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs valide l'UV1: oui / non

Nom et Prénom : _____

Légende :

- NA : Non Acquis = ne peut pas assumer la fonction de cadre à ce niveau.
- EC : En cours d'acquisition = peut évoluer favorablement
- A : Acquis = niveau satisfaisant.

NA EC A

UV2 - Unité de valeur technique

N° d'agrément :

Dates du stage :

Lieu du stage :

Équipe d'encadrement :

1. Faire preuve d'initiative sur les thématiques abordées			
2. S'investir sur des thématiques qui ne lui sont pas familières			
3. Participer à la rédaction du rapport de stage			
4. S'investir dans un projet collectif			
5. Fonctionner en collectivité			

Commentaires :

Les instructeurs titulaires présents sur le stage proposent la validation de l'UV 2 :

oui / non

Signature du responsable de stage :

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs valide l'UV 2 : oui / non

Nom et Prénom : _____

Légende :

- NA : Non Acquis = ne peut pas assumer la fonction de cadre à ce niveau.
- EC : En cours d'acquisition = peut évoluer favorablement
- A : Acquis = niveau satisfaisant.

NA EC A

**UV3 - Encadrement d'un stage moniteur complet
Stage M1**

N° d'agrément :

Dates du stage :

Lieu du stage :

Équipe d'encadrement :

1. Travailler en équipe			
2. Concevoir un programme de stage et l'appliquer			
3. Expliquer une technique, démontrer, argumenter, corriger un stagiaire			
4. Evaluer un stagiaire, expliquer l'évaluation, faire un bilan			
5. Respecter et faire respecter la politique fédérale en général, de l'EFS en particulier			
6. Être un animateur			
7. Avoir le niveau technique, physique, et les connaissances correspondant au niveau du stage (je suis capable de faire ce que je vous demande de faire)			

Commentaires :

L'équipe d'encadrement du stage propose la validation de l'UV 3 / M1 : oui / non
Signature du responsable de stage :

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs valide l'UV 3 / M1 : oui / non

Nom et Prénom : _____

Légende :

- NA : Non Acquis = ne peut pas assumer la fonction de cadre à ce niveau.
- EC : En cours d'acquisition = peut évoluer favorablement
- A : Acquis = niveau satisfaisant.

NA EC A

**UV3 - Encadrement d'un stage moniteur complet
Stage M2**

N° d'agrément :

Dates du stage :

Lieu du stage :

Équipe d'encadrement :

1. Travailler en équipe				
2. Concevoir un programme de stage et l'appliquer				
3. Prendre en charge seul une partie de l'enseignement théorique et l'animer en salle				
4. Faire passer une connaissance sur le terrain, montrer, expliquer un paysage				
5. Expliquer une technique, démontrer, argumenter, corriger un stagiaire				
6. Évaluer un stagiaire, expliquer l'évaluation, faire un bilan				
7. Respecter et faire respecter la politique fédérale en général, de l'EFS en particulier				
8. Être un animateur				
9. Avoir le niveau technique, physique, et les connaissances correspondant au niveau du stage (je suis capable de faire ce que je vous demande de faire)				

Commentaires :

L'équipe d'encadrement du stage propose la validation de l'UV 3 / M2 : oui / non
Signature du responsable de stage :

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs valide l'UV 3 / M2:
oui / non

Nom et Prénom : _____

Légende :

- NA : Non Acquis = ne peut pas assumer la fonction de cadre à ce niveau.
- EC : En cours d'acquisition = peut évoluer favorablement
- A : Acquis = niveau satisfaisant.

NA EC A

UV3 - Encadrement d'un stage moniteur complet
Stage M3

N° d'agrément :

Dates du stage :

Lieu du stage :

Équipe d'encadrement :

1. Travailler en équipe

2. Concevoir un programme de stage et l'appliquer

3. Prendre en charge seul une partie de l'enseignement théorique et l'animer en salle

4. Expliquer une technique, démontrer, argumenter, corriger un stagiaire

5. Evaluer un stagiaire, expliquer l'évaluation, faire un bilan

6. Respecter et faire respecter la politique fédérale en général, de l'EFS en particulier

7. Être un animateur

8. Avoir le niveau technique, physique, et les connaissances correspondant au niveau du stage (je suis capable de faire ce que je vous demande de faire)

Commentaires :

L'équipe d'encadrement du stage propose la validation de l'UV 3 / M3 : oui / non
Signature du responsable de stage :

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs valide l'UV 3 / M3 : oui / non

Nom et Prénom : _____

UV4 - Option 1 - Travail de recherche

Date de soutenance :

Lieu :

Type de rencontre EFS :

Thème du travail de recherche :

Critère d'évaluation	Attendus et intentions (à remplir en début de projet)	Appréciation
Intérêt et apport à la communauté fédérale		
Innovation (technique, pédagogique, organisationnelle et logistique, connaissance du milieu...)		
Production d'outils pédagogiques, organisationnels ou de communication		
Capacité à présenter son travail (support adapté, aisance orale...)		
Format du livrable (cahier EFS, vidéo, outils pédagogiques...).		

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs et le collège de cadres fédéraux constituant le public de la soutenance valident l'UV 4 : oui / non

Nom et Prénom : _____

UV4 - Option 2 – Pilotage d'une action

Date de soutenance :

Lieu :

Type de rencontre EFS :

Action pilotée :

Critère d'évaluation	Attendus et intentions (à remplir en début de projet)	Appréciation
Réponse à la commande et qualité des livrables		
Conduite effective de l'action		
Management d'un groupe de travail		
Suivi budgétaire de l'action si opportun		

Le responsable pédagogique de la formation des instructeurs et le collège de cadres fédéraux constituant le public de la soutenance valident l'UV 4 : oui / non